

Modification de la circulation et du stationnement pour arrêtés CHARIVARI 2010

Du jeudi 16/09/10 à 9h00 au mardi 21/09/10 à 17h00

*** stationnement interdit** (réservé pour le déchargement et le chargement des petits trains ainsi que pour les chars)

- allée des Jardins

*** les petits trains sont autorisés à emprunter les voies suivantes**

- allée des Jardins
- rue du Tertre
- rue Nationale
- place de la République
- rue de Neuville
- rue Pierre Vogler
- chemin de la Voirie

Du vendredi 17/09/10 à 9h00 au dimanche 19/09/10 à 22h

*** stationnement interdit**

- place de la Poste : stationnement réservé aux exposants du marché et aux organisateurs
- place de la Libération
- rue Nationale, entre la rue du Tertre et la place de la République
- place de la République
- rue de Neuville, entre la place de la République et la rue Pierre Scheringa
- place de l'église
- passage Monsçavoir : stationnement réservé aux exposants du marché et aux organisateurs
- rue de Pontoise, entre la rue de Vauréal et le chemin Latéral
- rue Saint Martin, entre la rue du Paradis et la rue des Gauchères : stationnement réservé aux exposants du marché et aux organisateurs
- place de Verdun : stationnement réservé aux organisateurs et artistes

Du samedi 18/09/10 à 6h00 au dimanche 19/09/10 à 22h

*** circulation interdite (sauf véhicules service, livraison, exposants du marché et chars)**

- rue Nationale, entre la rue du Tertre et la place de la République
- place de la République
- rue de Neuville, entre la rue du Tertre et la rue Pierre Scheringa
- place de l'église
- passage Monsçavoir

*** circulation en sens inverse**

- rue du Brûloir, entre la place de la République et la rue du Clos Geoffroy
- rue du Clos Geoffroy

*** circulation en double sens**

- rue de Pontoise dans sa totalité. Circulation alternée par feux tricolores dans le bas de la rue (à partir du chemin latéral)
- chemin de la Voirie, uniquement pour les véhicules de service et les petits trains

Du vendredi 17/09/10 à 9h00 au samedi 18/09/10 à 22h30, à l'occasion de la retraite aux flambeaux

*** stationnement interdit**

- square Menandon, sur la moitié du parking

Le samedi 18/09/10 de 21h30 à 23h30, à l'occasion de la retraite aux flambeaux

*** circulation par demi-chaussée**

- rue de Vauréal, entre le square Menandon et la rue de Pontoise

*** circulation en sens inverse uniquement pour le défilé**

- rue Nationale entre la rue de Pontoise et la rue du Tertre
- Le défilé est prioritaire

*** circulation en sens unique**

- rue du Repos, dans le sens rue Nationale vers le chemin Latéral

*** circulation prioritaire pour le défilé**

- rue de Neuville, entre la rue Pierre Scheringa et la Base de Loisirs, après le pont sur l'Oise

Le dimanche 19/09/10 de 6h00 à 19h00

*** stationnement interdit**

- rue Nationale, entre la rue du Tertre et la rue de Pontoise, du côté gauche dans le sens de circulation
- rue du Tertre

*** circulation prioritaire pour les chars (sens de circulation)**

- rue Pierre Scheringa
- boulevard du Port
- rue du Brûloir
- allée des Jardins
- rue de Pontoise

*** circulation en sens inverse pour les chars**

- rue du Tertre
 - chemin Latéral
 - rue Nationale, entre la rue de Pontoise et la rue du Tertre
- Le défilé est prioritaire

Du samedi 18/09/10 à 6h00 au dimanche 19/09/10 à 19h00
--

*** stationnement gênant en-dehors des places matérialisées**

- rue Pierre Vogler
- chemin de la Voirie

*** circulation à contresens uniquement véhicules de service et petits trains**

- rue Pierre Scheringa

*** les petits trains sont autorisés à emprunter les voies suivantes**

- allée des Jardins
- rue du Tertre
- rue Nationale
- place de la République
- rue de Neuville
- rue Pierre Vogler
- chemin de la Voirie
- rue Pierre Scheringa
- boulevard du Port
- avenue des Grouettes
- boulevard de l'Hautil
- avenue du Sud
- boulevard de l'Oise
- rue de la Gare
- avenue Bernard Hirsch
- rue de la Préfecture
- avenue des Trois Fontaines
- avenue du Ponceau
- avenue du Tertre
- rue du Repos
- ruelle Lévêque